



On nous demande de plus en plus souvent les adresses des sites de nos services administratifs. Nous vous proposons dans cet article un rapide panorama des adresses les plus utiles:

service-public.fr est la porte principale de nombreux services de l'état. La création d'un compte est nécessaire mais très facile. Il vous est possible également de vous connecter avec FranceConnect (le compte qui s'utilise pour les impôts -

impots.gouv.fr - mais également l'assurance maladie - ameli.fr - la poste - laposte.fr - les services d'Orange - mobileconnect.orange.fr... et d'autres encore...

Pour ce qui concerne les documents administratifs:

Si les passeports et cartes d'identité se traitent en mairie, il est nécessaire de faire un pré-demande en ligne. Pour ce faire, rendez-vous sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à l'adresse: ants.gouv.fr

Les extraits de naissance, les livrets de famille peuvent se demander sur les sites des mairies équipées... toutes ne le sont pas encore, à vérifier.

Le site Oups - oups.gouv.fr - vous aide à ne pas oublier les déclarations que nous devons tous faire envers l'administration, dans tous les domaines de nos activités, ce qui peut nous éviter bien des soucis.

Si vous rencontrez des ennuis d'ordre judiciaire, il vous est possible de pré-remplir un formulaire de dépôt de plainte sur pre-plainte-en-ligne.gouv.fr... Cela aide à désengorger les commissariats et permet de rendre les procédures plus rapides. Attention, ce site ne prend en compte que les atteintes aux biens et les faits discriminatoires. Cette démarche ne vous dispensera pas d'une visite au commissariat mais vous gagnerez du temps.

Il vous est possible de conserver en ligne tous vos documents médicaux afin de faciliter l'accès à ceux-ci en cas de besoin. L'adresse est la suivante: dmp.fr

Pour les allocations logement sociale (ALS), aide personnalisée au logement (APL), allocation logement familiale (ALF), ces organismes sont joignables sur le site de la CAF: caf.fr

L'aide à la mobilité des jeunes en formation professionnelle se trouve ici: mobilijeune.actionlogement.fr

Les demandes de logements sociaux se font à cette adresse: demande-logement-social.gouv.fr

Le "certificat de non-gage" de cette voiture que vous désirez vendre se demande sur ce site: histovec.interieur.gouv.fr

En cas de litige et de tromperie avec un commerçant, contactez l'institut national de la consommation à l'adresse: inc-conso.fr

Pour connaître votre solde de points sur le permis de conduire, un seul lien: tele7.interieur.gouv.fr

Nous attirons d'une manière générale votre attention sur le fait que de nombreux documents administratifs sont gratuits.. mais que certains petits malins proposent des sites furieusement semblables aux sites de l'état qui tentent de vous vendre des services, des papiers administratifs etc... alors qu'ils ne le sont pas.

Les adresses que nous vous donnons sont donc à respecter pour ne pas tomber sur des escrocs.

D'une manière générale, soyez prudent... Internet n'est pas un monde facile, surtout pour les moins habitués d'entre nous...